

LE FAIT DU JOUR

redaction@sonapresse.com

CNSS : les syndicats repartent en grève

EXCÉDÉE par une série de promesses non tenues, dont le versement d'une partie du 13e mois, la coalition formée par le Synapp, le Syp CNSS et le Syna-CNSS a décidé, lundi passé, de reprendre la grève qu'elle avait suspendue au début des négociations entamées le 13 décembre dernier. Illimitée, elle ne prendra fin que si l'administration provisoire respecte ses ultimes engagements.

Serge A. MOUSSADJI
Libreville/Gabon

C'EST une issue que personne ne souhaitait. Mais, en dépit d'une reprise des négociations le 13 décembre 2022, la Coalition des syndicats de la Caisse nationale de sécurité sociale (CNSS), composée du Synapp, du Syp-CNSS et du Syna-CNSS, a décidé, lundi dernier, d'appeler à nouveau ses adhérents à la grève illimitée. Tout simplement parce que l'administrateur provisoire, Christophe Eyi, aurait refusé de verser aux personnels le 13e mois comme convenu entre les différentes parties. Du moins le forfait prévu.

"Suite à notre dernière rencontre avec l'autorité de tutelle, dans le cadre de la sortie de crise sur le 13e mois, nous avons obtenu un accord pour le paiement d'un forfait, au titre d'un effort du gouvernement, en attendant que la



L'AP de la Caisse et les syndicats s'étaient déjà retrouvés autour du ministre de tutelle.

situation de la CNSS s'améliore pour qu'un autre effort soit fait afin de solder définitivement ce contentieux. Alors que le ministre avait marqué son accord, un PV faisant foi, l'administrateur provisoire n'a pas exécuté ces instructions. Une attitude incompréhensible, considérant

que les travailleurs ont fait énormément de concessions, et que les objectifs de recouvrement ont largement été atteints, pour payer la totalité du 13e mois", a expliqué hier Jocelyn-Louis Ngoma, responsable du Syna-CNSS. "Nous nous étions entendus sur un montant forfaitaire de

300 000 francs. Nous pensions, comme cela était convenu, que cela nous serait versé le vendredi 30 décembre au plus tard. Mais cela n'a pas été le cas. La direction provisoire n'a pas respecté ses engagements et n'a jamais communiqué sur le sujet. Nous avons appris cette décision dé-

plorable presque par hasard", a renchéri Clotaire Mezui, président du Syp-CNSS.

La déception et la colère des principaux syndicalistes de la Caisse sont d'autant plus grandes qu'ils ont passé du temps à faire comprendre aux agents la nécessité de ce montant. Somme que beaucoup avaient, dès le début, jugé dérisoire. "Le paiement d'un forfait, pour lequel nous avons dû user de stratégie, pour le faire accepter aux travailleurs, au regard de son montant insignifiant, par rapport au montant total, devait être payé au plus tard le vendredi 30 décembre passé. Mais cela n'a pas été le cas", estime M. Ngoma. Furieux de l'attitude de l'administration provisoire, et à cause de précédents engagements jamais tenus par cette même entité, le personnel de la Caisse a décidé, à l'unanimité, de lever la suspension de la grève, le lundi 2 janvier passé. C'est "une situation explosive et nous sommes incapables de trouver une solution palliative face à une posture de l'employeur qui s'apparente à de la provocation inutile. La grève suspendue, il y a quelques semaines, a donc repris ce lundi sur l'ensemble du territoire", souligne le responsable du Syna-CNSS.

Contrepoint

À quand le retour au calme ?

S. A. M
Libreville/Gabon

ADMINISTRATION provisoire ou pas, la Caisse nationale de sécurité sociale (CNSS) est loin d'être une maison remplie de bonheur et de sérénité. Chaque jour, il y a un nouveau dossier qui ringardise le précédent. Cette fois, l'attitude dédaigneuse de l'administration provisoire serait à l'origine d'une reprise de la grève par les trois principaux syndicats de la maison (le Synapp, le Syp-CNSS et le Syna-CNSS), pour une durée indéterminée.

Les syndicats n'admettent pas le fait de ne pas avoir été informés que le forfait lié au 13e mois (lire



ci-dessus) ne serait pas versé à temps. De même, ils trouvent inadmissible le double jeu de l'administrateur provisoire, Christophe Eyi. "Pendant que lui et son équipe ont décidé de pas-

ser outre les engagements qu'ils ont pris devant le ministre de tutelle, nous avons appris qu'ils ont préféré payer ce 13e mois, dans son intégralité, à des exécutants. Comme à ceux qui sont partis

de la Caisse entre janvier et décembre derniers. Pourquoi alors refuser de payer à une partie des salariés cette prime ? Pourtant, nous avons évité de mettre l'administration provisoire en difficulté parce que nous savons que nous sommes dans une situation exceptionnelle. Simplement parce que nous ne sommes pas des va-t-en-guerre", a expliqué hier à L'Union Clotaire Mezui, responsable du Syp-CNSS.

Le 13e mois reste le principal point de désaccord, puisque la compensation SEEG, entre autres, a été versée. Les prochaines heures diront si le calme et la sérénité sont des valeurs pour tout le monde au sein de la CNSS.